



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 10/25 : APPROBATION DES TARIFS RELATIFS AUX DROITS D'ENTREES DE L'ABBAYE DE SILVACANE AU 1^{er} MARS 2025

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Considérant la nécessité de revoir les tarifs relatifs aux droits d'entrées de l'abbaye de Silvacane,

APPROUVE les tarifs ci-dessous, applicables à l'abbaye de Silvacane :

- ✓ Plein tarif à 8,50€ par personne
- ✓ Tarif réduit à 6,50€ : sur présentation d'un justificatif
 - Enfant de 12 ans à 18 ans
 - Famille Nombreuse
 - Personne Handicapée
 - Etudiant
 - Sites Partenaires
 - Guide Conférencier
- ✓ Tarif de groupe
 - **Groupe individuel 7€** par personne à partir de 20 personnes + 1 gratuité pour l'accompagnateur
 - **Groupe scolaire** pour une classe de 30 élèves : **45€ le forfait** + gratuité aux accompagnateurs
 - **Groupe convention "Ensemble en Provence "** : **60€** pour 25 personnes
- ✓ Carte PASS SILVACANE
 - **PASS INDIVIDUEL SILVACANE : 20€** valable 1 année à la date d'émission de la carte hors manifestation payante
 - **PASS FAMILLE SILVACANE : 30€** valable 1 année à la date d'émission de la carte hors manifestation payante

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 26/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250221-DEC_10_25-D

- ✓ Gratuit : sur présentation d'un justificatif
 - Enfant -12 ans
 - Journaliste
 - Gratuité passage PASS SILVACANE INDIVIDUEL
 - Gratuité passage PASS SILVACANE FAMILLE
 - City pass adulte + enfant (refacturation à l'office de Tourisme d'Aix-en-Provence)
 - Culture du cœur
 - Invitation vernissage
 - Invitation manifestation
 - Pro des OT
 - Groupe scolaire La Roque

- ✓ Visite guidée : **0,50 €** en plus du droit d'entrée sur demande spécifique de réservation (hors visites commentées des dimanches et des jours fériés de septembre à juin à 11h et 14h30 ainsi que tous les jours en juillet et en août à 11h et 15h30).

DIT que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Mars 2025.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 21 février 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
en Sous-Préfecture le 26/02/25
et de la publication ou notification le 26/02/25